

et l'autre celle de sa propre gestion. C'est là une chose inouïe dans les annales parlementaires, car un gouvernement est toujours responsable, nonobstant les modifications des cabinets. Il n'est pas d'usage de partager la gestion des affaires d'un département, en différenciant l'administration d'un ministre de celle de son successeur. J'apprécie toute l'amabilité du ministre et sa tendresse à l'égard de son prédécesseur. Je ne vise qu'à prouver qu'il est en droit de prendre cette initiative et qu'il ne saurait guère se dérober à cette obligation. Au bureau de poste de Saint-Jean, le 1er février dernier, il y avait 95 employés; en octobre 1911, il y en avait 72, et 56 en juillet 1896; soit une augmentation de seize employés en quinze ans et de 23 depuis quatre ans. Au bureau de poste d'Halifax, le 1er février dernier, il y avait 93 employés; en octobre 1911, on en comptait 71, et 47 en juillet 1896; soit une augmentation de 24 en quinze ans et de 22, depuis quatre ans.

M. EDWARDS: J'observe que l'honorable député établit la comparaison entre la période de quinze ans et les quatre années dernières. A-t-il les chiffres qui lui permettraient de faire la comparaison des quatre dernières années et des quatre années précédentes?

L'hon. M. GRAHAM: Je n'ai pas ces chiffres, mais si je les avais, je ne craindrais nullement d'en donner lecture.

M. CURRIE: L'honorable député a-t-il les chiffres indiquant le progrès relatif de la population et l'augmentation du personnel du service postal? Cela nous permettrait de juger si cette augmentation a été normale. Ainsi, il y a quinze ans, Saskatoon se contentait d'un seul employé au bureau de poste advenant même que ce bureau existât.

Je sais qu'il n'y avait que trois maisons quand j'y suis allé la première fois.

L'hon. M. GRAHAM: Je ne me suis pas occupé de cela. Mais je puis dire qu'on se plaint que dans plusieurs de ces villes la population n'a pas augmenté aussi rapidement dans les quelques dernières années que dans les années précédentes. L'honorable député (M. Currie) ferait mieux de ne pas choisir, car il pourrait ne pas avoir de chance.

M. EDWARDS: Mais ne serait-ce pas juste?

L'hon. M. GRAHAM: C'est possible, mais je n'ai pas les chiffres sous les yeux.

Je tiens à faire ressortir ce que le ministre des Postes a expliqué clairement cet après-midi, à savoir que si avant 1914 le département était encombré d'employés, depuis 1914, il a fait de son mieux pour réduire les dépenses et pour y arriver, il a dû réduire le nombre des employés.

L'hon. M. MURPHY: Pendant la durée de la guerre.

L'hon. M. GRAHAM: Le commencement de la guerre a coïncidé avec le changement de ministres. Mais l'honorable ministre est allé plus loin; il a dit très énergiquement que non seulement il avait réduit le nombre des employés, mais qu'il se proposait de les réduire encore; qu'il avait l'intention de faire des nominations seulement quand ce serait nécessaire et que là où il n'y avait pas de travail pour les employés actuels, il se dispenserait graduellement des services de quelques-uns d'entre eux. Il nous a dit, en conclusion, qu'il se serait dispensé des services de quelques-uns, si cela n'avait pas été inhumain de les priver brusquement de leur emploi. Sur ce point je suis bien d'accord avec lui. Si je peux comprendre quelques chose à ses observations, c'est que le département avait un excès d'employés, qu'il a réduit graduellement le personnel et qu'il se propose de le diriger sur une base pratique. Sur ce point, il faut le féliciter. Les chiffres que j'ai donnés et qui proviennent de ses propres réponses à des questions, sont éloquentes par eux-mêmes, et prouvent qu'il a été sage d'appliquer le programme qu'il a annoncé.

L'hon. M. HAZEN: Mon honorable ami (M. Graham) a parlé du bureau de poste de Saint-Jean, et a montré qu'il y avait eu une augmentation de plus de vingt employés depuis 1911. Le directeur de la poste de Saint-Jean, M. Sears, est en fonctions depuis 1908 ou 1909, et autant que je puis m'en rendre compte, il a été un bon directeur et a donné très bonne satisfaction au public.

La correspondance établira, je crois, que toute augmentation du nombre des employés du bureau de poste de Saint-Jean, s'est produite à la demande personnelle du directeur qui, de temps en temps, a fait remarquer la nécessité d'avoir des commis pour faire convenablement l'ouvrage du bureau de poste. Les commis sont nommés sur la recommandation du directeur de la poste après une enquête faite par les fonctionnaires du département. Parlant d'après ce que je sais—et je le saurais si le contraire était vrai—depuis 1911, le départe-